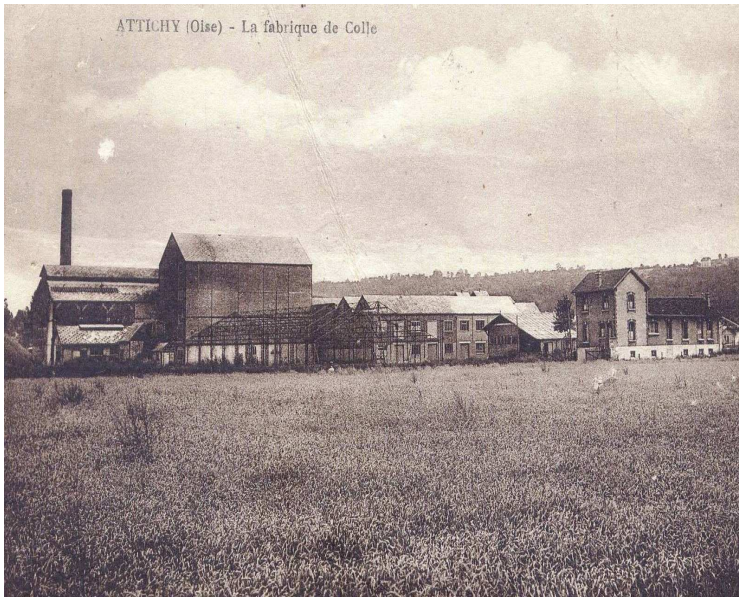


Historique de l'Usine de Colles et Gélatines Françaises d'Attichy

Chantal Druart

Par lettre adressée au Préfet de l'Oise le **16 juin 1922** la société des colles et gélatines françaises dont le siège social est à Paris 11 cité d' Antin, sollicite l'autorisation d'installer une fabrique de gélatine, de colle forte et d'engrais sur les territoires des communes d'Attichy et de Jaulzy entre le chemin d'Attichy et de Jaulzy et l'Aisne.



Cette société fondée le **6 juin 1907**, succédait aux établissements Roy et Cie qui exploitaient déjà une fabrique de gélatine à Nanterre et en avaient implanté une seconde à Chauny (Aisne).

En août 1914 l'usine de Chauny est détruite. Matériel et matières premières récupérables sont envoyés en Allemagne lors de la défaite de ce pays en novembre 1918.

En 1922, ce projet d'implantation d'usine est accueilli favorablement par les conseils municipaux des deux communes (Attichy-Jaulzy), mais rencontre une forte opposition auprès de communes voisines (Couloisy-Bitry- Croutoy) et de deux propriétaires (celui du château de Croutoy ainsi qu'un habitant de Jaulzy).

Une crainte les anime :
les odeurs que pourrait dégager l'usine projetée !

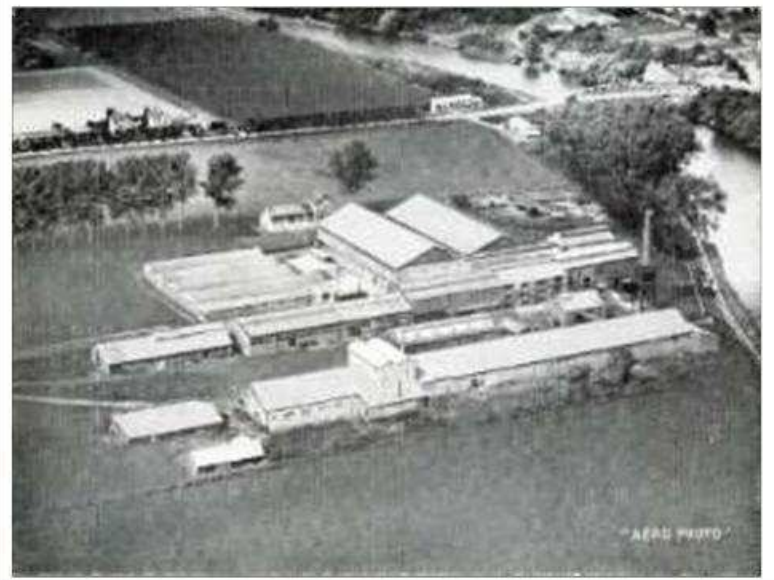
Les Attichoïses sont eux favorables à l'installation sur leur territoire de cette usine qui pourrait favoriser l'économie de leur commune.

Ils le prouvent en signant une pétition qui recueille 164 signatures, essentiellement celles de commerçants et d'ouvriers .

Le **4 octobre 1922** le Conseil départemental d'hygiène donne un avis favorable et par arrêté préfectoral du **25 novembre 1922** la société des colles et gélatines françaises est autorisée à installer le siège de son exploitation à Attichy- Jaulzy sous certaines réserves :

- la société devra apporter dans son installation tous les perfectionnements nécessaires et prendre toutes dispositions pour empêcher le dégagement de mauvaises odeurs.

- la société ne pourra évacuer aucune eau résiduaire à la rivière d'Aisne avant d'en avoir obtenu l'autorisation.



Sources : Archives Départementales de l'Oise : MP 2405/3
753W28838

Thèse de Françoise LECLERE – ROSENZWEIG